



# CHARTRE DES ACHATS RESPONSABLES

08 SEPTEMBRE 2022

## POURQUOI UNE CHARTE DES ACHATS RESPONSABLES ?

Leader sur le marché des biopolymères de grade pharmaceutique à usage médical, HTL œuvre quotidiennement à fournir à ses clients des produits de qualité irréprochable, à garantir la santé, la sécurité et le bien-être de ses collaborateurs et à innover de façon éthique et responsable.

Cette raison d'être est **indissociable du déploiement d'une politique de responsabilité sociétale de l'entreprise, authentique et transparente, dans laquelle chaque collaborateur est acteur**. Notre ambition d'excellence industrielle et commerciale s'appuie ainsi sur **un esprit de conquête respectueux de nos valeurs humaines**, et intègre au cœur de son modèle d'affaire **une démarche de développement durable social, environnemental et économique**.

La présente charte vise à définir **les principes pour assurer des relations commerciales éthiques et durables entre HTL et ses fournisseurs de biens et services et ses sous-traitants**. L'objectif est également d'identifier avec nos fournisseurs et sous-traitants des leviers d'actions pour consolider nos actions mutuelles en faveur du développement durable.

Pour rappel, la sélection de nos fournisseurs s'appuie selon des critères rigoureux incluant des standards de qualité, de performance, d'éthique et d'orientation client. Evoluant dans le domaine pharmaceutique, HTL se doit d'avoir une excellence opérationnelle et qualitative auprès de ses fournisseurs et sous-traitants car nos produits concernent la santé de millions de patients à travers le monde.

Cette charte partage donc notre vision de développement d'achats responsables et durables à travers les 3 axes ci-dessous.

## AXE 1 : LES ENGAGEMENTS DE HTL EN MATIERE DE RESPONSABILITE SOCIALE, ENVIRONNEMENTALE, SOCIETALE ET ETHIQUE

- Adapter l'outil industriel pour réduire notre empreinte environnementale.
- Concevoir des procédés et produits selon les principes d'éco-conception et de l'économie circulaire.
- Adapter notre logistique et *supply chain* avec nos fournisseurs.
- Améliorer de façon continue la santé, la sécurité et la qualité de vie au travail de nos collaborateurs.
- Garantir un climat social de qualité à travers un dialogue ouvert, respectueux et éthique et une politique Diversité & Inclusion.
- Instaurer une politique de gestion de l'employabilité de nos collaborateurs.
- Faire de la RSE un levier de fierté, d'appartenance, de fidélisation et d'attractivité des talents.
- Sensibiliser et former l'ensemble de nos collaborateurs et les impliquer dans cette démarche d'amélioration continue.
- Faire de l'éthique et de la compliance une priorité et un atout de réputation auprès de l'ensemble de la société civile.
- Initier un dialogue avec nos partenaires, les patients et l'ensemble de la société sur la recevabilité et le bon usage des biopolymères.
- Donner du sens à notre ambition d'entreprise citoyenne en instaurant des partenariats locaux, nationaux et internationaux.
- Soutenir localement la préservation de la biodiversité.
- Rendre compte de l'ensemble de nos engagements et actions RSE à travers une communication sincère et authentique.

## AXE 2 : LES ENGAGEMENTS DE HTL ENVERS SES FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

- Recenser ses fournisseurs critiques sur la base de critères environnementaux comme la certification à la norme ISO 14001.
- Cesser toute relation avec un fournisseur en cas de non-respect par ce dernier des conditions de travaux décentes définies par le pacte des Nations unies.
- Ne pas s'engager dans une relation commerciale avec un partenaire ou un sous-traitant qui représenterait un risque de conflit d'intérêts ou un risque de corruption.
- Etudier toute possibilité de partenariat avec ses fournisseurs et sous-traitants selon un processus d'achats responsables
- Conserver des relations commerciales durables avec des fournisseurs et sous-traitants qui respectent le bien-être humain, la protection environnementale et l'éthique des affaires.
- Favoriser dans la mesure du possible des circuits d'achats courts avec des acteurs locaux ou nationaux.
- Inscrire ses fournisseurs et sous-traitants dans une démarche de progrès sur les aspects technologique, logistique et RSE.

## AXE 3 : LES ENGAGEMENTS FOURNISSEURS REQUIS PAR HTL

- Garantir à leurs collaborateurs des conditions de travail décentes, respectant les lois et réglementation en vigueur, les conventions collectives et les normes sanitaires.
- Respecter les règles de l'organisation internationale du travail (OIT) et du pacte des Nations Unis.
- Proposer et recourir à des solutions environnementales toujours plus performantes.
- S'efforcer de réduire les émissions de gaz dans l'air, les effluents vers la terre et/ou l'eau et les pollutions de toute natures résultantes de ses activités.
- Entretenir avec HTL des liens durables, favorisant les bonnes pratiques du commerce d'un point de vue éthique et responsable.
- Prendre des mesures pour éviter et éliminer toute pratique ou comportement anti-concurrentielle.
- Partager ses bonnes pratiques environnementales, sociales et sociétales pour permettre à HTL de se développer sur ces enjeux.
- Lutter contre toutes les formes de corruption et de trafic d'influence. Le fournisseur s'engage notamment à n'offrir aucun avantage, de quelque nature que ce soit, à des collaborateurs anciens ou actuels d'HTL afin de faciliter son activité avec HTL.
- Agir en toute transparence et éviter tout conflit d'intérêts qui pourrait influencer ses activités avec HTL.
- Respecter les droits de propriétés intellectuelle d'HTL et la confidentialité des informations appartenant à HTL et les conditions des bonnes pratiques des affaires dans le cadre d'appel d'offres.
- Respecter la législation applicable en matière de données personnelles.

HTL se réserve le droit de vérifier si ces pratiques définies par cette présente charte sont correctement appliquées au cours d'Audit.

HTL se réserve également le droit de ne plus poursuivre une relation commerciale si un fournisseur ne respecte pas les principes contenus dans cette charte ou les lois et la réglementation applicables dans les pays dans lesquels le fournisseur conduit ses activités.



Fournier

Le 9 septembre 2022  
François FOURNIER  
Président Directeur Général

*Société :*

*Nom Prénom :*

*Fonction :*

*Date :*

*Signature :*